



Projet Associatif

2023-2027

Document validé lors de l'assemblée générale du 28 juin 2023



Ecrire un projet associatif est un exercice complexe, mais nécessaire pour que chaque acteur de notre association, qu'il soit bénévole, salarié ou bénéficiaire de nos engagements, puisse connaître nos valeurs, comprendre notre organisation et avoir une visibilité sur notre avenir.

Le Conseil d'Administration a souhaité actualiser le projet associatif en 2022. Ce travail a été conduit avec le directeur, nouvellement recruté.

Il a été l'opportunité de réfléchir ensemble et croiser les regards sur ce que nous avons bâti et consolidé, et sur ce que nous voulons être demain.

Notre objet associatif est « *l'accompagnement et le soutien de personnes en difficultés sociales* ». Pour nous en donner les moyens, nous devons nous adapter, interroger nos organisations et nos pratiques, faire de nouveaux choix...

L'actualisation du projet associatif a ainsi permis de questionner...

Nos valeurs tout d'abord.

L'Association est militante et engagée activement dans la politique de la Solidarité Départementale, autour de valeurs toujours fermement affirmées dans ce nouveau projet associatif, qui doivent être portées par tous durant les années à venir.

Pour autant, les évolutions sociétales et comme politiques viennent régulièrement les interroger et nécessitent qu'elles soient au cœur des réflexions et des pratiques, tant associatives que professionnelles.

Notre ancrage territorial ensuite.

Originellement, l'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais a été créée au service d'un territoire et de ses besoins. Aujourd'hui encore, son utilité sociale est remarquable pour les publics qu'elle accueille dans ses établissements et services – elle est un acteur important de la Solidarité Départementale. Cette utilité sociale est également importante pour « la cité » ; l'Association en est un acteur important, porteur d'une dynamique locale en faveur de l'économie, comme de la santé et de la scolarité.

Enfin, elle continue d'œuvrer pour le territoire ; elle est l'un des premiers employeurs des Hauts Cantons, elle s'implique dans des projets locaux et en impulse.

Pour autant, l'éloignement de Saint-Pons-de-Thomières des métropoles héraultaises impacte l'accès au plateau technique nécessaire à l'accompagnement pluridisciplinaire et partenarial notamment en termes de santé. La proximité des territoires de vie des enfants et des familles, demandée par les politiques publiques, est de plus en plus lourde à mettre en œuvre. Les recrutements de professionnels sont parfois freinés.

Aussi, la question du rayonnement géographique de nos interventions doit être au cœur des réflexions associatives sur les 5 ans à venir. L'élargissement du territoire d'intervention peut en effet être levier d'emploi et d'attractivité des talents, mais également vecteur de partenariats au bénéfice des enfants et familles accompagnés.

Notre organisation enfin.

L'AOSSP est une association gestionnaire d'établissements et de services, agissant aujourd'hui principalement en Protection de l'Enfance.

La question du « Lien » est fondamentale pour les enfants et les adolescents accueillis, et les familles accompagnées, confrontés à la perte de repères générationnels, familiaux et sociaux. Aussi, l'Association affirme l'importance de la personne et veut croire à une humanisation par le lien qu'il convient de (re)construire ou consolider.

Pour ce faire, au cœur des structures gérées par l'Association, les liens institutionnels et relationnels entre les adultes et avec les personnes accueillies doivent être de qualité, dans l'objectif de « prendre soin ».

« Prendre soin » se décline en termes d'attitude d'accueil et d'écoute, de respect d'autrui, et d'attention portée, pour comprendre et agir au mieux. Aussi, l'organisation des services et du travail est au centre des préoccupations, comme l'adéquation des moyens – humains, matériels et financiers.

L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

En 1972, sous l'impulsion de Melle Augusta VIDAL, avec l'appui de M. Jean GLEIZES, Maire et Conseiller Général de Saint-Pons, est créée l'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais, avec comme moyen d'action la Maison d'enfants « Mon Oustal ». Ce fut le démarrage d'une extraordinaire aventure humaine. L'équipe fondatrice dut faire preuve de courage, de persévérance et d'abnégation. Elle avait foi en l'avenir et en ce qu'elle entreprenait. Aux pionniers, succédèrent différents directeurs et présidents.

En 1974, le conseil d'administration demanda à Melle Marie-Thérèse VIDAL d'assurer la Direction pendant un an – elle resta 17 ans. Elle s'y dévoua à plein temps de tout cœur, et à fond avec l'ensemble du personnel. Elle mit sur pied l'organisation interne, le règlement intérieur. « Mon Oustal » s'étoffait, grandissait malgré des moyens financiers peu importants.

En 1990, une menace de fermeture pesa sérieusement sur son avenir, notamment en raison de la vétusté des locaux. Mme Georgette TAILHADES, alors Maire et Conseillère Générale, impulsa avec sa fougue et son énergie, une volonté politique de maintien qui transforma complètement « Mon Oustal ». M. CHICLET, nouveau directeur à cette époque, concrétisa cette volonté et prit les premières mesures d'urgence qui s'imposaient, notamment la réorganisation administrative, la formation qualifiante de l'équipe et la mise en place d'une « charte institutionnelle ».

De 1996 à 2000, ce fut la rénovation des locaux sis rue du Coustou.

Transformer un cloître du moyen-Âge en une maison d'enfants fonctionnelle ne fut pas une mince affaire, mais le résultat fut une réussite, et l'inauguration eut lieu en 2000, sous la présidence du Président du Conseil Général de l'Hérault, M. André VEZINHET accompagné du 1er vice-président, M. Kléber MESQUIDA, alors Maire de St Pons et Conseiller Général.

De 2000 à 2005, c'est la refonte du projet d'établissement jusque-là appelé « charte institutionnelle ». En septembre 2004, l'Association met en place en partenariat avec les services de la Direction de la Solidarité Départementale, l'Unité Familiale, pour l'accueil et l'accompagnement de parents isolés avec enfants, dans le cadre de la protection de l'enfance.

De 2005 à 2015, Mme VIGUIER Présidente et Mme CHALLIES Directrice portent des développements majeurs pour « Mon Oustal ». L'Unité Familiale se pérennise, deux nouvelles unités se créent : le service d'accueil familial et le service des visites médiatisées.

En même temps l'Association s'ouvre sur son environnement. Elle signe, en décembre 2010, la charte d'engagements inter associative de la protection de l'enfance, de l'Hérault. Elle crée en 2011, avec deux associations, le Groupement d'Associations Lenne Oustal Prévost (G.A.L.O.P.) pour répondre à des appels à projets ainsi que pour mutualiser les moyens et les savoirs faire.

En novembre 2011, l'Association achète et rénove un bâtiment 8, grand 'rue à St Pons pour l'accueil de 15 jeunes et l'implantation du service des visites médiatisées.

Cet immeuble est ouvert au public, le 5 mars 2014.

Entre 2015 et 2020, Mme AMOUROUX Présidente et Mme CHALLIES toujours directrice, impulsent un élargissement du champ d'activité de l'Association avec la création du Service d'Accompagnement Personnalisé et l'Atelier Etape.

Une ouverture du territoire d'intervention est également engagée, avec l'intégration d'un Lieu d'Accueil alors situé dans le Minervois. « Les Gafets » sont aujourd'hui une unité de vie de la MECS, située à Azillanet.

Enfin, une ouverture au partenariat et à la mutualisation des compétences est engagée.

Depuis janvier 2015, notre association est membre de l'Association Synergie Enfance 34, qui comprend 10 associations œuvrant à la protection de l'enfance dans le département de l'Hérault. Les échanges et les partages, tout comme la mutualisation de moyens et de compétences en sont la finalité.

En effet, l'isolement de notre territoire et le manque de ressources pour les jeunes accueillis et leur parcours, nécessitent d'envisager toute possibilité de mutualisation pour améliorer les prestations au service des publics accompagnés.

La dynamique impulsée en 2011 avec le G.A.L.O.P. connaît finalement un arrêt en 2017, à la suite de divergences concernant le mode de gouvernance. Des démarches sont engagées en 2018 avec les PEP34, sans succès également.

En 2020, aux départs de Mme CHALLIES et de Mme AMOUROUX, Mme WADDINGTON prend la Direction de l'établissement sous la Présidence de Mme CALVET.

L'année 2022 marque un nouveau tournant dans la vie de l'Association : Johann BOUREL prend la Direction de « Mon Oustal » et Anne CHALLIES devient Présidente. Le projet associatif est actualisé.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Les statuts de l'Association en définissent l'objet en article 2.

Ainsi, l'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais œuvre pour l'accompagnement et le soutien des personnes en difficultés sociales.

L'accompagnement et le soutien s'entendent à plusieurs niveaux.

La prévention d'une part ; cette mission est essentielle et son champ d'action est pluriel.

- Elle concerne le territoire et ses acteurs, en promouvant la dimension citoyenne, l'accès au droit et la construction du lien social, par des projets ouverts à tous. *Le « projet Orchestre » a été vecteur de temps partagés comme d'ouverture à la musique classique pour les enfants de la MECS et les habitants du Saint-Ponais.*

La recherche de projets et d'actions, au service de la prévention des difficultés sociales des familles, est également un axe important de réflexion pour agir en amont des mesures de protection de l'enfance notamment.

- Elle concerne les personnes accompagnées par ses services, en veillant à prévenir autant que possible les fragilités de santé, scolaires, relationnelles.
Pour exemples, des partenariats sont mis en œuvre pour une éducation à la santé des jeunes accueillis. L'Atelier ETAPE – dispositif créé par la MECS, accompagne les enfants en difficultés scolaires pour éviter autant que possible les ruptures de parcours.

L'accompagnement et l'appui aux personnes en difficultés d'autre part, par le déploiement de mesures de Protection de l'Enfance aujourd'hui, mais pouvant concerner demain d'autres dispositifs sociaux.

L'Association est gestionnaire d'établissements et de services, et répond à des missions d'intérêt général et d'utilité sociale en tant qu'acteur de la Politique de la Solidarité Départementale.

- Une mission d'éducation et de protection est ainsi exercée par *la MECS et les services du SAP et du SAF*. Les enfants confiés par la Protection de l'Enfance sont accueillis au sein d'unité de vie, et accompagnés pour grandir dans un environnement protecteur et répondant à leurs besoins ; leur famille bénéficie d'un appui à la parentalité.
- Une mission de soutien à la parentalité est assurée par *l'Unité Familiale (UF)* auprès de familles en situation difficile. Un accueil au sein d'appartements sécurisés et adaptés est proposé, favorable à la restauration et au développement des compétences parentales et sociales.
- Une mission de médiation est exercée par le *Service des Visites Médiatisées*, dont la finalité est d'éviter la rupture des relations parents / enfants dans les situations de placement judiciaire.

Les projets, les prestations et les services décrits et existants à ce jour ne sont pas limitatifs.

L'Association s'intéresse à toutes œuvres et toutes structures en faveur des personnes en difficultés. Cela suppose un devoir et une analyse des besoins à couvrir, combinés à une action volontariste pour obtenir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre effective.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais est une jeune association – 50 ans.

Son action concerne jusqu'à ce jour principalement la Protection de l'Enfance.

Au fil des années, l'offre de prestations s'est développée pour répondre aux besoins de l'enfant tout au long de son parcours, dans son intérêt supérieur.

Ce développement a visé également la réponse aux besoins d'un territoire rural et isolé, avec notamment l'ouverture du Service d'Accompagnement Familial auprès d'assistants familiaux du territoire, du Service Unité Familiale.

L'Association veille à ce que le service rendu aux personnes accompagnées se décline par une action à la fois éducative, médiatrice et bienfaitrice visant l'épanouissement et la construction du lien social.

L'action des Bénévoles et des Professionnels qui œuvrent au sein de l'Association s'appuie sur des repères explicites et militants, clés de voute de ses Projets d'établissements et de services.

La laïcité :

Nous adhérons à la définition proposée par l'Observatoire de la laïcité : « *La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.*

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public. »

La laïcité porte en elle une certaine idée du « vivre ensemble » qui s'applique à toutes les dimensions de la vie sociale riche de sa diversité d'identités individuelles et collectives ainsi que d'une pluralité spirituelle. S'appuyant sur une organisation politique démocratique, la laïcité permet :

- A chacun de vivre librement ses options spirituelles ou convictions philosophiques ;
- A tous de disposer d'un espace commun, public, assurant liberté et égalité.

Le vivre-ensemble mérite d'être conjugué : il ne s'agit pas de coexister, de juxtaposer des communautés séparées, mais bien de conjuguer nos ressemblances et nos différences pour faire Nation et s'enrichir les uns des autres.

Ainsi, la laïcité s'appuie sur la tolérance des croyances ou non-croyances de chacun, sur le droit à la différence et sur le droit à l'ouverture pour éviter tout « enfermement ».

Toute action engagée doit promouvoir un cadre et une société où chacun bénéficie des mêmes droits, indépendamment de ses croyances et appartenances religieuses, et plus largement de ses origines, son statut social, son genre, et de ses appartenances politiques ou autres.

Toutes les religions sont respectées, dans l'observance des principes de la convention des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ainsi que des Lois de la République.

L'humanisme :

Par ce terme, nous entendons signifier que les personnes sont au centre de nos préoccupations.

Cette valeur fait socle pour que tout individu puisse se développer, devenir lui-même et autonome ; le respect des personnes passe avant toute autre considération.

Ainsi, quelle que soit sa situation, son histoire, son état du moment, toute personne est porteuse de valeurs personnelles à prendre en considération, détentrice de compétences et de capacités qu'il convient de repérer et valoriser, capable de faire des choix, d'agir, et d'évoluer.

Une personne est ainsi reconnue par le respect qu'on lui porte, d'égal à égal, sans jugement de valeur.

C'est la reconnaissance de la singularité de chacun qui permet un accueil inconditionnel.

C'est la considération de l'autre qui permet l'accompagnement chaleureux, créateur de liens – fondamentaux à la construction et l'épanouissement de chacun.

La citoyenneté :

Elle signifie pour l'Association, un comportement soucieux de la place de chacun dans son environnement, respectueux des lois et des valeurs du pays ainsi que des règles civiles de la vie sociale et participant à l'organisation harmonieuse de la vie collective.

LA PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION

Les valeurs sont le fondement de nos interventions, la philosophie en est le levier d'action.

La bientraitance :

Pour l'Association la bientraitance permet à la personne de retrouver un bien-être, un équilibre, une confiance personnelle et l'accès à son individualité, dans le respect de sa singularité et de sa vie intime.

La recommandation de l'ANESM (devenue HAS) – Bientraitance 2008, doit être un appui à la réflexion de tous.

La bientraitance se fonde sur :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité ;
- Une valorisation de l'expression des personnes et de leur entourage, pour permettre les adaptations nécessaires et l'individualisation des actions conduites ;
- Une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et demandes, et respectueuse de ses choix et de ses refus. Elle ne peut se résumer à une série d'actes.

Ainsi, la bientraitance s'entend à destination des personnes que l'on accompagne comme à des destinations des accompagnants.

La *Qualité de Vie et des Conditions de Travail* doit être une préoccupation essentielle pour que les professionnels soient également reconnus, soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes.

- Un aller-retour permanent entre penser et agir.

La culture du questionnement permanent est ici affirmée ; la démarche de bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques pour une prise de recul régulière des professionnels, et une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective a mûries et préconise pour améliorer les pratiques.

Un Comité d'Ethique et de Bientraitance est ainsi mis en œuvre, comme des espaces d'analyse de la pratique professionnelle.

La recherche de bientraitance est une dynamique qui appelle de la part de chacun, bénévoles, professionnels et personnes accompagnées, une réflexion et une collaboration continues à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné.

La médiation :

Elle représente une préoccupation technique essentielle. Après analyse, la médiation est la mise en place d'un cadre permettant de poser les conditions de l'apaisement des conflits, de l'instauration de la parole, et de l'établissement de relations constructives entre les parties.

L'action éducative :

Elle représente pour l'Association, l'apprentissage des règles de la vie en commun et le respect des lois. L'éducation passe toujours par la relation.

Nous affirmons la nécessité d'une « position éducative¹ » adaptée à chaque situation, dans le respect du cadre légal et réglementaire de nos actions. Ainsi,

¹ Dominique FABLET dans La revue internationale de l'éducation familiale 2007/1 (n° 21), pages 125 à 137

- Des professionnels assurent une fonction éducative spécifique clairement complémentaire de l'action éducative familiale – *dans le cadre de projets ludiques pour exemple.*
- D'autres professionnels aident les parents ou le groupe familial à assurer ses tâches éducatives, notamment en cas de difficulté – *soutien à la parentalité, appui à la gestion budgétaire...*
- Enfin, des professionnels interviennent en assumant à titre temporaire l'essentiel des activités familiales d'éducation – *domaine de la suppléance familiale.*

La professionnalisation des acteurs

La qualité des services et des prestations de l'Association est liée à la professionnalisation de tous – bénévoles ou salariés.

Ainsi, nous affirmons que :

- La professionnalisation est le socle de la responsabilité, qu'elle soit collective ou individuelle, en permettant par la consolidation et l'acquisition régulière de compétences, d'agir de manière cohérente et pertinente.
- La professionnalisation est garante d'une juste distance professionnelle, essentielle à l'accompagnement de personnes en difficulté, pour leur permettre d'être acteur de leur parcours et de leur vie, grâce à des appuis structurants et repérants.
- La professionnalisation est enfin gage d'innovation, d'adaptation et d'adaptabilité, indispensables pour prendre en compte les évolutions sociales et sociétales, comme l'évolution des besoins des personnes.

Aussi, l'Association s'engage à favoriser les qualifications professionnelles, à promouvoir les actions de formation, sous quelque forme que ce soit, à encourager les échanges et les mutualisations de compétences.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Association est garante du projet associatif et de son bon déploiement, et ainsi d'une éthique de gestion (ressources humaines, financières, matérielles), d'organisation (respect du cadre légal...), et d'accompagnement (mission et finalités).

Son fonctionnement doit permettre la bonne articulation entre le politique et l'opérationnel, dans le respect des périmètres de chacun.

La Gouvernance porte les décisions stratégiques :

- . Les orientations associatives – qui sont la « feuille de route » de la Direction.
- . La présence institutionnelle au sein des réseaux – pour un ancrage territorial favorable à impulser et/ou se saisir de projets, et une représentation utile à tisser des liens tant politiques que techniques.
- . La mobilisation des finances associatives – pour assurer la pérennité et le développement ;
- . La fonction employeur – si les RH et le management sont du périmètre du directeur, l'Association est garante de la qualité de vie et des conditions de travail ainsi que du dialogue social.

La Direction et l'équipe de Direction sont garantes d'un fonctionnement opérant et réactif et de la réalisation des missions confiées – *dans le cadre donné par le Document Unique de Délégations.*

Aussi, une « collaboration » est mise en place et outillée :

- Les **statuts**, revus en 2021, participent à un fonctionnement transparent et démocratique. Le Conseil d'Administration est décideur de tout élément stratégique ; le Bureau est une « courroie de transmission » entre le CA et la Direction, et une instance d'exécution.
- Le **Document Unique de Délégations** définit les périmètres de décision et d'actions de la Direction, qui a la responsabilité de mettre en réalité le projet associatif et d'assurer la réalisation des missions confiées aux établissements et services. Ce document peut être complété par des documents de subdélégation aux chefs de service.
- Les **réunions** conviant Gouvernance et Direction permettent un aller – retour permanent entre la gouvernance et le terrain pour que les décisions prises restent pertinentes

- . Le Conseil d'Administration se réunit en tant que de besoin – au moins trois fois par an (statuts) ; quatre à cinq rencontres annuelles sont souvent nécessaires. La Direction et les cadres sont conviés à chacune.
- . Le Bureau se réunit au moins quatre fois par an, dans l'intervalle des Conseils d'Administration ; la Direction y est présente.
- . Des Commissions ad hoc, de composition plurielle, sont mises en place autour de thématiques définies permettant la mise au travail et la proposition au Conseil d'Administration.
- . Les réunions de l'Equipe de Direction participent à l'animation des missions et à la prise de décisions nécessaires, en transparence de la Gouvernance informée des réalités de terrain.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES 5 ANS A VENIR

L'Association se donne des orientations stratégiques. Elles devront permettre de poursuivre nos missions et d'affirmer nos engagements, en tenant compte des évolutions contextuelles nombreuses.

→ Développer notre champ d'intervention

L'Association a pour finalité d'intervenir au plus près des personnes en difficultés. Les évolutions sociétales ne sont pas sans impact sur ces difficultés.

Si les fragilités sociales ont toujours existé, elles ont été renforcées par différentes crises, économiques et sanitaires notamment. Ces crises ont également fait apparaître et/ou renforcé des vulnérabilités psychiques rendant complexes certaines situations.

L'axe de la Prévention doit être consolidé dans nos interventions :

- Pour accroître le « pouvoir d'agir » des personnes en consolidant leur autonomie et en développant leurs compétences à se prémunir des différents risques.
Francis BATIFOULIER évoque la pertinence d'un modèle basé sur une double référence : « *référence d'une part à un projet social prenant en compte le destinataire de nos interventions comme acteur, citoyen et usager d'un service, et d'autre part à une démarche clinique visant à lui restituer sa position de sujet dans ses déterminations aussi bien individuelles que sociales* »².
- Pour limiter les phénomènes de marginalisation et d'exclusion générés par les fragilités sociales et/ou psychiques, et ainsi participer à sécuriser les parcours et prévenir des ruptures souvent irréversibles.
- Pour accompagner les personnes et les familles à lever les difficultés dès leur apparition, avant que les situations de fragilité(s) ne s'enkystent.

Aussi, développer nos interventions dans le domaine de la « prévention » peut s'entendre à plusieurs endroits :

- Proposer des actions en faveur de la « prévention des risques » dans différents domaines (santé, alimentation, vivre ensemble...) et auprès de différents publics – *personnes accompagnées dans le cadre de nos dispositifs comme habitants des territoires*.
- Renforcer le travail de prévention des risques éducatifs en proposant des dispositifs en « milieu ouvert » sur le champ de la Protection de l'Enfance, pour un appui aux compétences parentales comme aux compétences infantiles d'autonomie et de construction en tant que « sujet ».
- Intervenir auprès de plus larges publics – et être en veille sur des projets en faveur des personnes de tous âges.

L'axe médicosocial est également un développement pertinent à réfléchir.

Les vulnérabilités psychiques (troubles du comportement, maladies mentales...) sont en forte augmentation – *au sein des publics accompagnés par les établissements et services de l'Association, comme dans la société en général*.

L'accueil et l'accompagnement de certains enfants et de certaines familles représentent un défi pour les différents professionnels. Et il apparaît clairement que la souplesse des dispositifs d'accueil est l'une des clés d'un parcours d'accompagnement efficace, pour permettre les étayages lorsque nécessaires.

² Manuel de direction en action sociale et médicosociale, sous la direction de F. BATIFOULIER, éditions Dunod 2011

La collaboration avec les acteurs du secteur médicosocial est essentielle et déjà en place ; elle doit être consolidée voire développée, notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques aujourd'hui manquants sur nos territoires – DITEP pour exemple...

Enfin, **l'élargissement de notre territoire d'intervention** est aujourd'hui incontournable, pour être au plus près des territoires de vie des familles et enfants accompagnés, comme au plus près des besoins des personnes en difficultés dans les grands alentours du Saint-Ponais.

Une réflexion autour de possibles extensions de nos actuels dispositifs comme de nouvelles prestations doit être engagée.

➔ **Consolider notre capacité à innover et nous développer**

L'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais est une jeune association, issue du territoire.

Pour autant, c'est sa capacité à innover et proposer des projets qui lui a permis de se développer et d'être aujourd'hui un acteur connu et reconnu, tant du tissu économique et social que du secteur de la Protection de l'Enfance. C'est également cette dynamique qui lui a permis de rester « indépendante », même si des rapprochements associatifs ont été réfléchis et peuvent toujours l'être.

Innover exige une veille constante des besoins en évolution comme des opportunités à construire des réponses.

L'Association promeut toujours l'initiative et la dynamique de projets.

Innover exige également des moyens – humains et financiers, pour construire, expérimenter et être force de propositions.

Si les Collectivités Territoriales et le Conseil Départemental – dans ses compétences d'intervention, restent nos partenaires privilégiés, ils ne peuvent toujours être les seuls financeurs de nos actions et de notre développement.

L'Association souhaite pouvoir s'appuyer sur des financements pluriels.

➔ **Participer à une société pérenne**

L'Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais est une association engagée depuis sa création à participer au développement social et territorial, dans une responsabilité sociétale affirmée.

La question du développement durable est depuis longtemps l'une de nos préoccupations :

- L'impact économique de notre Association est à son origine – elle a été créée pour participer à un système économique responsable, ancré territorialement et favorisant autant que possible l'économie circulaire.
- L'impact social est un point de veille essentiel quant au respect des droits des personnes (habitants, personnes accompagnées, salariés).
- L'impact environnemental est incontournable dans un territoire rural qu'il convient de préserver et de développer.

L'axe RSE – Responsabilité Sociétale et Environnementale – est à structurer et à consolider. Il prend aujourd'hui une place particulière dans la nécessaire transition écologique à porter par tous.

L'Association souhaite que toute mission, que tout projet, que toute action, intègrent systématiquement une réflexion affirmée et des pratiques lisibles de RSE.

Le mot de la Présidente

Je conclurai le propos du projet associatif des œuvres sociales du saint-ponais 2023-2028, en reprenant à notre compte les 10 points développés par Cynthia Fleury permettant « *de concevoir des modes d'être et d'agir résilients susceptibles de refonder des émancipations et des capacités, de créer, de prototyper, d'expérimenter, de faire advenir le réel autrement que dans son fracas.* »³

Pour faire advenir autrement le réel des enfants que nous accueillons,

- Il s'agit d'accéder à une vue ou à une vision, cette vue étant une ressource élémentaire d'inspiration dont nous avons besoin pour vivre dignement. Cette vue nous permet de pré-voir, de nous projeter, de voir en « n'oubliant jamais que la destination d'un lieu, d'un objet est d'être humaine ».
- Il s'agit d'intégrer les 4 fonctions du silence, la première comme spirituelle donnant accès au sacré ; la seconde comme intellectuelle et cognitive indissociable de la concentration ainsi que de l'acte de penser et de discernement. La troisième a une fonction clinique et thérapeutique qui préserve notre santé clinique et psychique. La quatrième est une fonction publique et citoyenne qui conditionne le vivre ensemble.
- Il s'agit d'intégrer la preuve de soin et la générativité du vulnérable, notre vulnérabilité renvoie à la finitude humaine. « L'obligation publique et collective de constituer un milieu inclusif où la prise en considération de la vulnérabilité permet d'établir le plus équitablement possible la norme ». C'est un défi qui doit être porté par les politiques publiques mais également par nos fédérations et nos associations qui ont vocation à proposer des expérimentations... rendant les modes d'être plus viables. Cette conception de la preuve du soin, intègre pour « le collectif qui le porte, qu'il est au service du capacitaire humain, qui doit être à priori bénéfique à l'humain et permettre d'améliorer l'habitabilité du monde dans toutes ses dimensions ».⁴
- Il s'agit de déployer le climat de soin, de l'institutionnel au territoire, c'est-à-dire une forme de déploiement qui répond « à la fois à une méthode et à un territoire, une sorte d'écosystème, une façon de lier le tissu à son tissage...au sens où l'universel se tisse plus qu'il n'est en surplomb »⁵.
- Il s'agit de ne pas limiter le soin aux vivants, mais y inclure le souvenir et la présence des disparus, les interactions fondamentales entre les humains et les non-humains (animaux, végétation, océans etc..).
- Il s'agit de cultiver l'art de produire des issues créatives, qui relèvent de la furtivité, de s'extirper de la réalité pour élaborer de futures légitimités.
- Il s'agit de modéliser des dispositifs d'attention et de précaution dans des contextes hautement vulnérables, c'est produire une forme de solidité-solidarité inspirant de nouveaux comportements.
- Il s'agit de développer des humanités démocratiques, à travers un projet ancré sur un territoire qui associe les parties prenantes dans un climat de soin. Il forme un idéal communautaire.
- Il s'agit de faire institution, à travers l'apprentissage, la transmission des savoirs, être et faire ainsi que la formation « des individus se faisant en faisant » qui mêle émancipations individuelle et collective. Cet idéal participe du dialogue entre la nature et la culture prenant en compte l'ensemble du vivant dans sa pluralité. Cet idéal « cherche à penser le soin comme une fonction, politique, et symbolique, en partage »⁶.
- Il s'agit enfin de demeurer et devenir, envisager autrement les territoires géographiques et humains, à travers des exercices collaboratifs et participatifs ».

En conclusion, je dirais, en m'inspirant de la philosophe Corinne Pelluchon, pour que l'éthique soit une alliée et qu'elle aide à entrevoir « ce qui, aujourd'hui semble impossible mais qui demain pourrait changer la vie, il est indispensable que la raison, ..., se mette à l'écoute du monde, ... et de ses richesses insoupçonnées ».⁷

Anne Challies,
Présidente
Saint-Pons, le 3 mars 2023

³ « Ce qui ne peut être volé », Cynthia Fleury et Antoine Fenoglio, charte du Verstoehlen, Ed. Tracts Gallimard, mai 2022.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

⁷ « L'espérance ou la traversée de l'impossible », Corinne Pelluchon, Ed. Payot Rivages, janvier 2023.

GLOSSAIRE

ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médicosociaux	DUD	Document Unique de Délégations
AOSSP	Association des Œuvres Sociales du Saint-Ponais	HAS	Haute Autorité de Santé
CA	Conseil d'Administration	MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
DITEP	Dispositif ITEP (dispositif intégré des ITEP – Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et des SESSAD – Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)	RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale
		SAP	Service d'Accompagnement Personnalisé
		SAF	Service d'Accompagnement Familial
		UF	Unité Familiale